



PSTE

MAGAZINE

INFORM'EXPRESS

Pages spéciales
de CFDT magazine

MENSUEL DE LA FÉDÉRATION CFDT PROTECTION SOCIALE TRAVAIL EMPLOI

N°485 Juillet-Août 2022

LUTTE

CONTRE LES VSST





Stress au travail : cinq conseils pour mieux le maîtriser

Les situations stressantes, induites par l'activité ou générées par l'organisation et les relations de travail, ont un impact sur la santé des salariés. En France, la réglementation est stricte et la prévention du stress incombe à l'employeur, cependant le salarié peut agir pour se préserver. Le Groupe VYV, engagé autour des enjeux du bien-être, vous propose cinq conseils pour réduire cette pression.

1. Identifier ses sources de stress

Souvent, le stress est dû à **la culpabilité, ou à la peur de ne pas se sentir à la hauteur**. Pour le réduire, il faut reconnaître les facteurs qui nous perturbent : **des délais trop justes? Des objectifs inatteignables? Des moyens insuffisants? Un manager pas assez à l'écoute?** Ces sources de stress mieux identifiées permettront de négocier un délai, des ressources ou un réajustement des objectifs.

2. Savoir marquer ses limites

Une des façons d'empêcher la pression de monter est de **savoir s'affirmer. Il faut prioriser ses tâches et ne pas hésiter à informer son manager lorsque la charge de travail est trop importante**. Il faut **garder une attitude posée, argumenter** en cas de désaccord et surtout **proposer des solutions concrètes**, sans dénigrer celles des autres.

3. S'appuyer sur son entourage

Sous l'emprise du stress, on commet souvent l'erreur de s'isoler. Il convient au contraire d'extérioriser les états d'âme avec des collègues ou des proches pour se sentir en pleine confiance. **Parfois, verbaliser un problème permet de prendre la hauteur suffisante pour trouver une solution. Un regard extérieur et bienveillant aide** souvent à mieux comprendre ce qui arrive et à agir efficacement.

4. Soigner son hygiène de vie

De nombreuses études démontrent que l'on supporte mieux la pression avec **une bonne hygiène de vie. Se sentir bien dans son corps, c'est souvent mieux penser, mieux réfléchir et donc mieux faire face aux situations** avant qu'elles ne deviennent difficiles. Il est recommandé d'avoir au minimum **six heures de sommeil par nuit, 2 pauses de relaxation de 5 à 10 minutes** dans la journée, **une activité physique régulière**, mais également **un bon équilibre alimentaire**.

5. Se ressourcer par des techniques simples

L'imagerie mentale est bien connue pour évacuer temporairement son stress. L'exercice consiste à **visualiser une image ou un objet chargé de sens ou de souvenirs agréables**. Par exemple, une photo de vacances ou de vos enfants, un flacon de sable rapporté de la plage...

Un excellent antistress pour s'extirper facilement de l'environnement de travail et se rappeler un état de bien-être.



Pour + d'informations, contactez-nous :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr

Fiers d'être à la CFDT !

« Une organisation responsable et exigeante », voici les mots prononcés par Laurent Berger en conclusion de la présentation du rapport d'activité confédéral lors du 50ème congrès de la CFDT et qui résonnent dans la tête de chaque congressiste. Au moment où nous bouclons ce journal, le congrès confédéral bat son plein, entre les deux tours des élections législatives. Au-delà de la joie de se retrouver toutes et tous, il y a également une grande

fierté dans les yeux de tous les participants : appartenir à la première organisation syndicale de ce pays ce n'est pas rien, la regarder se questionner, débattre, prendre des positions, avec exigence et sens des responsabilités, pour construire une société plus juste, ce n'est pas rien non plus. Alors que nous écrivons ces lignes, les syndicats se succèdent à la tribune pour apporter leur analyse sur les 4 années qui viennent de s'écouler. Eux aussi sont exigeants, vis-à-vis de leur confédération, de leurs fédérations et de leurs URI, mais cette exigence est à la hauteur de leur engagement sur le terrain et de la fierté qu'ils et elles ont à militer au quotidien. Un congrès confédéral c'est l'occasion de partager les difficultés bien entendu mais aussi les victoires petites et grandes qui rythment l'action syndicale CFDT aux 4 coins de France et dans l'ensemble des secteurs d'activité. Bientôt nous débattons sur les amendements et si nous ne connaissons pas encore les positions que nous permettra de prendre ce congrès, les 15 débats proposés sur le texte de résolution peuvent déjà nous rendre très fiers. Fiers d'appartenir à une organisation capable de se questionner et de poser à la réflexion tant de sujets, des plus centrés sur le monde du travail au plus transverses. Formation syndicale, militantisme, accompagnement, répartition de la cotisation mais aussi partage de la valeur créée par l'entreprise, compte épargne temps universel, maîtrise des dépenses et action publique, Europe de la défense et fiscalité, voici autant de

thèmes qui seront abordés au cours de ces débats, avec toujours un même objectif : construire ensemble nos positions pour proposer un modèle de transformation sociale en prise avec les réalités. Entre les deux tours d'une élection législative où l'heure semble peu aux débats de fond, ce congrès confédéral démontre une nouvelle fois à quel point la CFDT est un acteur incontournable de notre société. Là encore il y a de quoi être fiers. ■

“
**Construire ensemble
nos positions pour
proposer un modèle
de transformation
sociale en prise avec les
réalités.**”



HÉLÈNE IBANEZ



PHOTO DR

SÉCURITÉ SOCIALE

LE SEGUR DE LA SANTÉ S'APPLIQUE DANS LES UGECAM

Le 9 juin, s'est tenue la négociation Sécur de la santé, relatif à la transposition de la mesure dite Laforcade issue du Sécur de la santé aux métiers socio-éducatifs des UGECAM.

Par Frédéric Gadreau.

Le premier ministre Jean Castex avait annoncé que selon les établissements les métiers socio-éducatifs bénéficieraient de la même augmentation de 183 € net que les personnels soignants. Comme pour les précédents, cet accord et la négociation étaient très cadrés car les métiers concernés devaient figurer dans l'annonce faite par les pouvoirs publics et les établissements n'auraient pas les financements s'ils attribuaient cette augmentation à d'autres métiers. La CGT, FO et la CFDT qui ont signé la convention collective

des employés et cadres ont été invité à participer à la négociation. Avant d'entamer cette négociation la CFDT a revendiqué l'augmentation du complément de rémunération Sécur de la santé pour les travailleurs sociaux des CAF et des CARSAT. La CFDT revendique également cette possibilité pour les personnels soignants et les professions médicales « oubliés du Sécur » travaillant dans les différents organismes de Sécurité Sociale, hors UGECAM, c'est le cas notamment pour lesdits professionnels des centres d'examen de santé des CPAM. L'UCANSS et le directeur de la Sécurité sociale ont obtenu que six métiers supplémentaires soient concernés par cet accord : formateurs professionnels, moniteur de formation, ergonomes,

chargé d'insertion professionnelle ou d'animation, assistants sociaux éducatifs et intervenants en activités physiques. Selon l'UCANSS ce nouveau volet du complément de rémunération Sécur bénéficiera à près de 1900 salariés des UGECAM. Une partie des salariés des sièges et l'intégralité des salariés travaillant pour une fonction support ne sont toujours pas concernés. Au final 82 % des salariés des établissements médicaux sociaux seraient éligibles à tout ou partie du complément de rémunération. L'accord sera soumis à signature le 23 juin prochain. Le comité des négociateurs va rendre son avis et c'est la commission exécutive de la fédération qui décidera ou pas de la signature de cet accord. ■

PÔLE EMPLOI

NÉGOCIATION FORMATION PROFESSIONNELLE

Les négociations pour un nouvel accord sur la formation viennent de s'ouvrir. La Commission professionnelle compte obtenir des avancées significatives par rapport à la loi.

Par Frédéric Gadreau.

L'accord sur la formation précédent date d'avant la fusion de l'ANPE et de l'ASSEDIC. D'autres négociations étaient plus urgentes à mettre en place ce qui explique le retard pris sur ce sujet. Les accords QVT et travailleurs handicapés étant signés, le travail sur la formation peut commencer. Une première réunion a été organisée en fin d'année dernière pour connaître les attentes des organisations syndicales. La première séance de négociation avec l'employeur s'est tenue le 4 mai dernier avec la présentation de la version zéro de l'accord. *« Il n'a pas trop d'ambition. Nous n'avons pas le bilan de l'accord précédent, juste un état des lieux des trois dernières années, »* précise Nadine Clain Déléguée Syndicale Centrale CFDT à Pôle emploi. *Le groupe de travail est ouvert au membre de la Commission paritaire nationale formation et aux formateurs permanents.* Une réunion en visioconférence était organisée le 2 juin pour avoir l'avis des adhérents. La commission professionnelle veut intervenir sur trois champs : améliorer l'existant. Un catalogue de formations et des dispositifs existent mais ils sont très peu utilisés. Communiquer plus sur l'existant. Les agents ont peu de visibilité sur les parcours de formation. Et accompagner les managers sur les formations mobilisables par les agents. Les formations proposées portent trop souvent sur un maintien dans l'emploi plus rarement sur un développement des compétences. D'ici la fin du mois de juin la CFDT fera des propositions écrites à l'employeur.

Une pierre angulaire de la fidélisation. Le 2 juin plusieurs points ont émergé des discussions. Les évolutions professionnelles sont limitées à Pôle



PHOTO FREEPIK.COM

Emploi. A part devenir manager les passerelles entre les fonctions support et le réseau d'agences sont limitées. Les salariés manquent de visibilité sur les formations. Parfois ces dernières ne répondent pas à leurs attentes et dans certains cas les collaborateurs subissent des formations car elles sont prescrites par des managers qui ont une culture du chiffre et qui les prescrivent sans réel besoin ou perspective d'évolution professionnelle derrière. Les formations restent un levier important de développement des compétences de leurs collaborateurs pour les managers, mais ils n'ont pas toujours une bonne connaissance des modules. Les formations en autonomie sont parfois sous dimensionnées en temps ce qui peut poser problème dans leur planification. Il faudrait que la

formation s'inscrive dans un parcours de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, que le salarié soit acteur de sa formation et qu'elle débouche sur une évolution professionnelle. L'EPA reste un moment privilégié pour parler de formation avec son manager. Certains salariés demandent des formations hors activité liée à Pôle Emploi mais elles restent lettre morte. Or les compétences développées à Pôle Emploi intéressent d'autres secteurs tels que les services des impôts, les Universités, les Régions ou des groupes privés. La formation constitue une pierre angulaire pour assurer la fidélisation des salariés. C'est pourquoi la commission professionnelle compte obtenir un accord formation digne de ce nom. ■

MUTUALITÉ

LE BLOCAGE DU DIALOGUE SOCIAL CONTINUE

Lors de la Commission paritaire permanente de négociation et d'Interprétation du 9 juin l'employeur est revenu sur sa proposition de médiation par la Direction générale du travail.

Par Frédéric Gadreau.

« Durant toute la réunion la tension était palpable, confie Laurine Roth, secrétaire nationale en charge du secteur Mutualité. Les employeurs sont revenus sur leur proposition de médiation par la Direction générale du travail car ils craignent que le ministère prenne acte de la fin de l'existence de la branche. Ils sont d'accord pour inclure quelques administrateurs mais pas tous. Ils ne comprennent pas pourquoi il est nécessaire de faire intervenir le ministère. En intersyndicale nous avons décidé de saisir le ministère dans les 15 jours. La majorité

des sujets ouverts à la négociation sont bloqués sauf la formation où il y a un consensus sur la répartition des fonds. Les employeurs peuvent débloquer l'argent ce qui permettra d'éviter une utilisation abusive des droits CPF des salariés pour des formations professionnelles. Nous avons abordé la transposition des avancées du Ségur de la santé par rapport à la conférence des métiers sur les emplois du social et du médicosocial. Nous avons demandé un retour sur les métiers qui en ont bénéficié mais nous n'avons pas eu de réponse. Nous avons demandé un bilan annuel de l'utilisation des fonds transmis par les pouvoirs publics dans chaque entreprise au sein des CSE pour voir si tous les métiers qui en ont le droit ont bien bénéficié de ces augmentations. Au niveau

de la branche il nous semble également important d'avoir un regard sur les financements complémentaires accordés par les employeurs sur certains métiers qui ne sont pas inclus dans le Ségur de la santé afin de porter ces avancées devant la chambre patronale au niveau de la branche. Certains métiers ne sont pas concernés par le Ségur de la santé et mériteraient d'y être inscrit je pense notamment à celui des assistantes dentaires qui ont travaillé pendant la crise sanitaire mais qui n'ont pour autant pas bénéficié d'une augmentation de salaire. Les employeurs peuvent financer ces augmentations sur leurs fonds propres. Il serait normal de généraliser ce type d'augmentation de salaire au sein de l'ensemble des entreprises adhérentes à la branche. » ■



“UNE MUTUELLE QUI S'ADAPTE À CHAQUE ENTREPRISE, CE SONT DES SALARIÉS MIEUX ACCOMPAGNÉS.”

C'est parce que
**nous écoutons les
entreprises et leurs salariés**
que nous mettons à disposition

**DES ÉQUIPES
D'EXPERTS
EN PROTECTION
SOCIALE.**



aesio.fr



**GROUPE MUTUALISTE
D'ASSURANCES DE PERSONNES**

CONTACTEZ NOUS : DECIDEURS-SOCIAUX@AESIO.FR

Groupe AÉSIO, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Livre I du code de la Mutualité - Immatriculée sous le n° 821 965 241 - Siège social : 25 place de la Madeleine 75008 PARIS - Enregistrée à l'ORIAS en tant que mandataire d'assurance sous le n°16006968. Informations disponibles sur www.orias.fr. Document non contractuel - Communication publicitaire. Crédit photo : Getty image. 1811-AESIO-CFDT



**GROUPE
AÉSIO**

DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MIEUX

LE BUREAU FÉDÉRAL À LA RENCONTRE DES MILITANTS

PHOTO DR

Comme prévu par la nouvelle mandature, un premier bureau fédéral décentralisé c'est tenu à Lyon les 11 et 12 mai derniers, l'occasion de rencontrer les militants sur leurs terres.

Par Frédéric Gadreau.

Ce premier rendez-vous a été organisé en collaboration avec le PS AURA et le SEAURA. La première journée a donné lieu à l'approbation des comptes en présence de Xavier Huault-Dupuy, commissaire aux comptes et Jocelyne Dandjinou représentante de la commission de vérification des comptes. La loi de 2008 impose aux organisations syndicales ayant un budget de plus de 230 000 € de faire appel à un commissaire aux comptes. Ce dernier dépend du ministère de la justice et exerce un mandat de 6 exercices. Le commissaire atteste que les règles comptables sont bien appliquées. Ce point sur le budget a été l'occasion de faire celui sur les cotisations. « L'exercice est en baisse de 2 % par rapport à 2020 a souligné Pascal Nezan secrétaire national en charge de la comptabilité. La baisse est contenue mais continue. Si la courbe continue à descendre cela peut à notre point de vue mettre en danger la pérennité de la structure. » Un accent tout particulier doit donc être mis sur le développement. L'après-midi du 11 mai a été consacré à un débat avec des militants du SEAURA. « C'est la première fois pour la fédération que le bureau fédéral se déroule en dehors d'un site parisien, a souligné Hélène Ibanez, Secrétaire générale de la fédération. Ce bureau fédéral décentralisé concrétise la volonté de la mandature d'échanger avec les militants qui font vivre l'action syndicale sur un territoire. Le débat portera sur le congrès confédéral qui se déroulera en juin à Lyon, sur

l'enjeu des élections post présidentielles et sur la consultation lancée par le CESE sur les métiers de la cohésion sociale. »

Congrès confédéral. « Les amendements sur le projet de résolution du congrès confédéral ont été portés par les syndicats et les unions territoriales de retraités. Au total 9 syndicats ont porté 85 amendements » a précisé Cyril Peltriaux, secrétaire général adjoint en charge de la formation. C'est le débat sur la politique de formation confédérale mutualisé qui a suscité le plus d'interventions lors du bureau fédéral. Un délégué syndical du SEAURA à Pôle emploi s'interroge sur la capacité de la confédération à proposer une formation pour les CSE qui respecte la spécificité de chaque fédération ou branche professionnelle. Un autre amendement porte sur le militantisme. Il apparaît important pour l'ensemble des présents de s'interroger sur les nouvelles formes d'engagement et de militantisme. Un membre du SEAURA a expliqué que le syndicat s'était réorganisé pour fonctionner en mode cellules « cela permet d'amener les adhérents à faire du militantisme sans qu'ils en aient l'impression et d'utiliser les forces vives même de façon ponctuelle. » Il est prévu que le PS AURA intervienne pendant le congrès confédéral sur le débat 8 qui portera sur les conventions d'objectifs et de gestion (COG) qui posent de plus en plus de problèmes notamment en termes d'effectifs aux différents organismes de sécurité sociale.

Enjeux post présidentielles. Catherine Laumont, secrétaire nationale de la fédération candidate au bureau national, a rappelé que si la CFDT avait appelé à faire barrage à l'extrême droite au deu-

xième tour des élections présidentielles, elle n'a pas pour autant donné un chèque en blanc au président réélu. La confédération a lancé une carte pétition à envoyer au président comportant 15 revendications sur le pouvoir d'achat, le travail, l'emploi, les retraites, l'écologie et la santé. « En matière d'emploi la revendication demande de revenir à minima à la réforme de l'assurance chômage précédente. L'accès à une allocation devient presque un club fermé compliqué d'accès. » « Sur le droit du travail nous avons des inquiétudes fortes. L'objectif du président est d'aller plus loin que les ordonnances actuelles. La fin des syndicats et de la représentativité font partie de ses objectifs » a souligné Jean-Michel Mourouvin, secrétaire national en charge de l'organisation.

Consultation du CESE. La fédération a été le plus gros contributeur de la consultation sur les métiers de la cohésion sociale mise en place par le Conseil économique social et environnemental (CESE). « Nos métiers de conseil et de gestion ne sont pas reconnus comme du travail social, il faut faire entendre la voix de la fédération, cela fait partie de nos engagements pris lors du congrès » a indiqué Hélène Ibanez, secrétaire générale. « Les professionnels sont ceux qui ont le plus répondu, ce qui montre qu'ils sont préoccupés et inquiets du devenir de leurs métiers et du service rendu au public. Le CESE est la troisième assemblée dans la constitution. Il n'a pas force de loi mais il a un rôle consultatif. La fédération pourra s'appuyer sur les propositions du CESE pour porter ses revendications auprès des employeurs. » ■

RÉSEAU CADRES ENQUÊTE CADRES ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

La réunion du réseau cadres qui s'est tenue le 9 juin a été l'occasion de valider l'enquête qui va être diffusée auprès des cadres et de faire un point sur l'intelligence artificielle.

Par Frédéric Gadreau.

La matinée a été consacrée à la présentation des sujets concernant les cadres dans le plan de travail de la mandature actée au bureau fédéral du mois de mars dernier en y ajoutant les projets sur les Violences sexuelles et sexistes au travail, les travailleurs handicapés et le logement, des thèmes qui peuvent également intéresser les cadres dans l'exercice de leurs fonctions. Il a été aussi question de l'enquête sur la qualité de vie et les conditions de travail des cadres dont le questionnaire a été travaillé avec eux au cours de deux réunions en visioconférence et une en présentiel. C'est donc leur questionnement qui est transcrit dans cette enquête. Elle sera présentée en Commission exécutive de la fédération le 22 juin avant d'être mutualisée au second semestre. Le déploiement de cette enquête sur le terrain permettra de reprendre contact avec les cadres encadrants et non encadrants.

L'intelligence artificielle. L'après-midi était consacrée à une intervention de Franca Salis-Madinier, secrétaire nationale de la CFDT cadres, membre du Comité économique et social européen à Bruxelles depuis 2015. Franca Salis-Madinier travaille sur le sujet du numérique et de l'intelligence artificielle depuis 2017. Elle a été rapporteure sur plusieurs avis portant sur « *Gestion des transitions dans un monde du travail numérisé* », « *l'intelligence artificielle et son impact sur le travail* » ou encore « *Une intelligence artificielle de confiance en Europe* ». « *La commission Européenne souhaite proposer une législation et une régulation pour une transition vers l'intelligence artificielle juste. Nous disposons d'une fenêtre syndicale pour agir sur les impacts sur les travailleurs et les citoyens et comment il est possible d'accompagner cette transition.* »

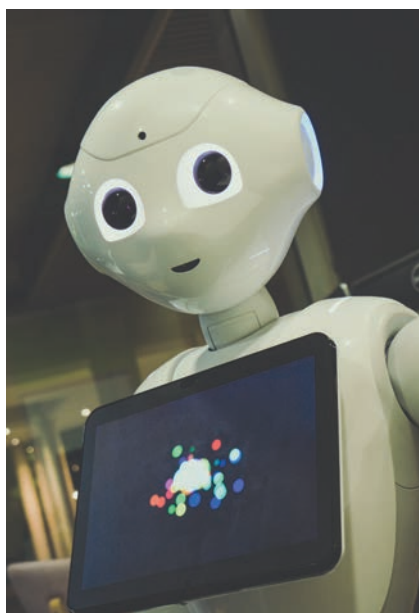


Photo by Owen Beard on Unsplash

Le développement de l'intelligence artificielle est permis par l'accroissement des capacités de calcul des ordinateurs et par la masse de données utilisables stockées dans les data center. L'intelligence artificielle dépend de ce qui lui est donné à analyser. Il faut donc porter une attention particulière aux données qui sont utilisées. Dans tous les secteurs de la fédération des automates sont mis en place pour liquider les dossiers simples à traiter ce qui ne laisse que les plus compliqués aux gestionnaires. Ces derniers sont soumis à la pression des encadrants qui réclament une productivité équivalente alors que les dossiers sont plus compliqués à instruire. La mise en place de cette intelligence artificielle a donc des conséquences importantes sur la charge et les conditions de travail de nombreux salariés de nos champs professionnels. « *La machine peut faire des erreurs. L'humain doit rester aux commandes et doit avoir le dernier mot ! Comme la découverte de l'atome les conséquences du recours à l'intelligence artificielle dépendront de l'utilisation que nous en ferons.* » Le livre de Franca Salis-Madinier est en commande à la CFDT cadres. ■

GROUPE JEUNES LE GROUPE JEUNES PSTE NOUE DES LIENS EN EUROPE

Les 21 et 22 avril, une délégation des groupes jeunes de la Fédération PSTE a eu l'occasion d'échanger avec des syndicats italiens, slovènes et espagnols à Rome.

Cet échange était organisé par la Confédération Européenne des Syndicats (ETUC) et le Centre International de Formation de l'Organisation Internationale du Travail (CIF-OIT), dans le cadre du projet européen « *Les syndicats disent 'OUI' à la revitalisation* ». Ce projet a pour but d'aider les organisations syndicales à se développer auprès des jeunes travailleurs et à fidéliser les jeunes adhérents dans un contexte de vieillissement démographique : « *Les syndicats sont confrontés à une crise existentielle. Soit nous recrutons de nouveaux et jeunes membres en nombre considérable, soit nous disparaîtrons d'ici quelques décennies en tant qu'organisations de masse* ». Les discussions ont commencé par un retour sur les dispositifs jeunes mis en place au sein des organisations présentes. En France, il s'agissait notamment du projet de Journées européennes « *YOUNG FORCE MILITANTE* » à Sarrebruck pour lesquelles un dossier de financement auprès du Fonds citoyen franco-allemands est en cours d'élaboration. Un après-midi a été consacré à la communication en direction des jeunes et sur le partage de bonnes pratiques : comment s'adresser aux jeunes ? Comment bâtir un plan de communication ? Quels canaux utiliser ? Etc. En particulier, si les médias traditionnels ne doivent pas être délaissés, l'utilisation des réseaux sociaux est nécessaire et doit être adaptée en fonction du média utilisé et du public ciblé. Par ailleurs, l'importance de communiquer sur nos valeurs et sur nos victoires a été soulignée pour susciter l'envie d'adhérer et de s'engager. Les échanges ont également porté sur l'idée que l'implication des jeunes dans les syndicats ne doit pas viser uniquement à renforcer une adhésion passive, mais conduire au contraire à une participation significative des jeunes dans les structures syndicales. ■

VIE SYNDICALE

UN NOUVEAU SYNDICAT DANS LES HAUTS DE FRANCE

Les 2 et 3 juin derniers les syndicats PS Picardie et le Syrpros ont fusionné pour donner naissance au SYNHAPS Syndicat des Hauts de France de Protection sociale. *Par Frédéric Gadreau.*



Vincent Dufour, Ludovic Loison et Karine Delaporte.

Retour sur cette fusion avec Vincent Dufour nouveau secrétaire général de ce syndicat. « Cette fusion est le résultat de presque deux ans de travail. L'ensemble des sections syndicales des 2 syndicats ont adhéré à ce regroupement. Ainsi la dissolution du PS Picardie a été votée à 100 %, celle du Syrpros à 99,10 % tandis que la création du nouveau syndicat a été votée à 100 % des mandats retirés. Cette fusion s'est imposée naturellement puisque certaines sections avaient des adhérents sur les 2 syndicats et que par le passé une convention de fonctionnement avait déjà été établie sur le champ de la formation syndicale et du développement. Il y avait une confiance mutuelle et donc un terrain propice pour mener à bien ce chantier. Les travaux de fusion ont été réalisés en toute transparence et partagés tout au long de ce processus avec toutes nos adhérentes et tous nos adhérents, ce qui a grandement facilité aussi l'adhésion à ce projet. En ce qui concerne les statuts



et le règlement intérieur du syndicat, ils ont été approuvés à 100 % des mandats retirés. On s'est longtemps posé la question de savoir si dès le début de la mandature il fallait se doter d'une résolution ou bien si l'idéal n'était pas de se concentrer sur l'opérationnalité du nouveau syndicat puis effectivement de se consacrer en deuxième partie de mandature à la ligne politique que nous voulions porter. Après réflexion, il est apparu que nous pouvions mener ces 2 chantiers de front fort d'un bureau de 30 membres. La résolution a ainsi été également soumise au vote et a recueilli l'assentiment de toutes et tous. Nous avons réussi à composer un bureau représentatif de la typologie de nos sections syndicales puisqu'il est composé de tous les secteurs professionnels que couvre notre syndicat. Et au-delà pour le secteur de la Sécurité Sociale et de la Retraite Complémentaire et Institut de Prévoyance, en effet, nous avons au moins un membre présent par catégorie d'organisme. Nous avons également 3 jeunes de moins de 35 ans. Seul petit bémol, la mixité proportionnelle car nous avons aujourd'hui 67 % de femmes pour un objectif de 75 % mais la Fédération a compris que cet objectif était difficilement atteignable dès la mise en place du nouveau syndicat

et nous avons une dérogation jusqu'en 2025 pour atteindre le but que nous nous sommes fixés. Certes la taille de notre bureau peut paraître importante mais ce dimensionnement nous a permis de ne générer aucune frustration en permettant aux membres des 2 bureaux sortants qui le souhaitent de continuer à s'investir tout en assurant le nécessaire renouvellement. Quant à la commission exécutive, elle est composée de 5 membres et respecte la mixité proportionnelle. Le syndicat ainsi créé compte aujourd'hui 814 adhérents. Ce fût donc un très beau congrès avec des moments d'échange et de partage appréciés et des sourires affichés par les congressistes tout au long de ces 2 jours. On peut affirmer que les militantes et militants étaient heureux de pouvoir de nouveau se réunir en présentiel. Il faut maintenant que le nouveau syndicat ait une existence légale et en collaboration avec l'URI Hauts de France et la Fédération, nous nous sommes fixés l'objectif de déposer la demande d'affiliation du nouveau syndicat au bureau national Confédéral de septembre 2022. Dès maintenant nous allons nous attacher à faire vivre ce syndicat qui couvre un vaste territoire puisqu'il réunit cinq départements : le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, l'Oise et l'Aisne. » ■

LUTTE CONTRE LES VSST

« STOP VSST »



PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL EMPLOI

PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

L'action de lutte contre les Violences sexuelles et sexistes au travail (VSST) lancée par la fédération en avril entre dans sa phase opérationnelle.

Par Frédéric Gadreau.

Le bureau fédéral du mois de mai a été l'occasion de faire le tout premier point d'étape de l'accompagnement de sections syndicales dans une démarche de lutte et de prévention des violences sexuelles et sexistes au travail (VSST) « Stop VSST » lancée fin avril. Une note et un dossier de candidature ont été envoyés aux sections syndicales. L'objectif est d'accompagner 12 sections dans une démarche de prévention et de formation à la lutte contre les VSST mais aussi à l'accueil et l'accompagnement des victimes. Le déploiement d'une enquête flash confédérale dans l'entreprise permettra de faire un état des lieux et d'objectiver les choses avant d'aller devant l'employeur pour ouvrir une négociation et adopter un plan de lutte. C'est Hélène Ibanez, secrétaire générale de la fédération qui prend le pilotage principal de cette action. Un temps de restitution

était initialement prévu au Congrès des syndicats de 2023 mais au vu des moyens mis en œuvre et l'obtention d'un financement confédéral sur cette action, la fédération souhaite organiser un événement spécifique à une date proche du 25 novembre 2023. Ce rassemblement permettra de faire témoigner l'ensemble des sections participantes sur leur retour d'expérience et les résultats constatés dans leurs organismes et de partager les plans de préventions mis en place. « Nous croyons beaucoup à ce projet, c'est une manière de le mettre plus en valeur » a souligné Hélène Ibanez. Ce projet est porté par le bureau fédéral et plus particulièrement par le groupe chargé de l'égalité femmes/hommes. Il est bien entendu ouvert aux hommes. La phase de lancement s'est déroulée d'avril à juin. L'enjeu était de trouver 12 sections syndicales pour s'engager dans la démarche. En parallèle la fédération mène un travail d'ingénierie de formation puisqu'en accord avec la confédération elle travaille à la transformation du module de formation sur les VSST d'un à deux

jours, la deuxième journée sera plus particulièrement consacrée à la mise en place de l'enquête flash. Cette dernière devrait être organisée de janvier à mars 2023 pour en tirer les résultats en avril, ce qui permettra de lancer la négociation d'un accord avec l'employeur par la suite. A toutes les phases de l'action les sections seront accompagnées par la fédération. « La formation importante. Elle permet de mettre des mots sur les actes, de faire distinction entre les différents comportements, d'établir une graduation différente. La Formation permet de distinguer les différents comportements. Le sexisme ordinaire existe partout. Certains comportements sont pénalement répréhensibles. Tout ne s'équivaut pas. » Un flyer avec une identité visuelle forte a été réalisé pour être diffusé aux syndicats et mobiliser les sections pour participer à cette action. « C'est un projet auquel nous croyons, il était important de faire un outil graphiquement impactant » a conclu Hélène Ibanez. ■

LOGEMENT

DE NOUVEAUX OUTILS POUR AGIR SUR LE LOGEMENT

Le projet fédéral sur le thème du logement avance. C'est un sujet qui préoccupe de nombreux salariés des différents secteurs professionnels dans leur quotidien.

Par Frédéric Gadreau.

Quatorze syndicats sur trente-quatre participent à ce projet. L'idée est de créer des outils et de la documentation sur ce sujet qui préoccupe un grand nombre des salariés des différents secteurs professionnels couverts par la fédération. Le flyer sur le logement qui datait de 2019 a été entièrement revu pour prendre en compte notamment les évolutions des aides accordées par la CAF et Action Logement. Un certain nombre de ces flyers ont été imprimés. Il est possible de les commander auprès de la fédération pour les sections syndicales. « *C'est un outil de développement qui peut être distribué et être utile pour ouvrir le dialogue avec les salariés lors des visites de sites qui reprennent*, souligne Hélène Ibanez, secrétaire générale de la fédération. *Le pouvoir d'achat est un sujet qui préoccupe la majorité des salariés. Nous pouvons les orienter pour connaître leurs droits et dans leurs démarches vers les bons interlocuteurs. Diffuser ce type d'informations fait partie de notre rôle de syndicalistes.* » Dans le même ordre d'idée une fiche pratique sur les Commissions d'information et d'aide au logement (CIAL) a été élaborée avec le service juridique. Elle peut être utile pour les CSE sachant que les CIAL ne sont obligatoire que pour les entreprises comptant au moins 300 salariés. Un quizz est en cours d'élaboration pour pouvoir faire une action de pédagogie auprès du réseau. Il sera basé sur un support numérique. Les retours seront analysés en octobre lors d'une prochaine réunion consacrée au logement. D'ici là un temps de travail se tiendra au début du mois de juillet sur un nouvel outil inspiré d'un dispositif existant au niveau de l'URI Ile de France qui sera personnalisé pour s'adapter aux besoins des syndicats de la fédération Protection sociale travail et emploi. ■

LE LOGEMENT

POUR UN LOGEMENT CONFORTABLE ET ÉCONOME

DROITS ET DISPOSITIFS UTILES

- ▶ L'aide au logement de la CAF
- ▶ Les services proposés par Action Logement
- ▶ Les autres dispositifs existants





PHOTO DR

DÉCLARATION CNC

IL FAUT FAIRE FONCTIONNER LA DÉMOCRATIE SOCIALE

C'est Pascal Nezan, secrétaire national en charge des pôles trésorerie-comptable et services généraux qui a pris la parole au nom de la fédération au Conseil national confédéral (CNC) du mois de mai dernier.

A la sortie des élections présidentielles et à la veille des élections législatives qui donneront ou pas une majorité à notre nouveau président M. Emmanuel Macron réélu, c'est un honneur pour moi, qui représente notre fédération CFDT PSTE de vous exposer en quelques mots, nos sentiments, réactions et revendications. Bien entendu, la démocratie Française doit se féliciter d'avoir fait le barrage à l'extrême droite. La CFDT, qui combat les partis extrêmes depuis toujours, y a pris toute sa place en assumant nos positions face à de multiples communications médiatiques internes et externes du front national qui tentaient de le faire passer pour le parti du social, du pouvoir d'achat en lissant et oubliant parfois ses fondamentaux que sont le racisme et la haine de l'autre. Bref, ce premier cap a été validé et d'ailleurs nous remarquons que le résultat est de plus en serré au

second tour. Il nous faut donc aller plus loin dans la réflexion. Pardon, mais le citoyen, le militant que je suis, ne peux pas se contenter d'une démocratie négative. Nous devons avoir le même degré d'exigence avec le nouveau président Macron que celui que nous avons pour le combat du front national.

Un bilan inquiétant. Le quinquennat achevé d'Emmanuel Macron a fait beaucoup de mal à notre démocratie sociale. Je ne prendrai que deux exemples emblématiques pour démontrer mon propos. Et oui, le premier, presque un totem pour nous CFDT : le projet de réforme de la retraite avec le passage d'un système paramétrique à un système systémique. Cette mesure faisait partie des promesses de campagne du candidat Macron de 2017. Regardons où nous en sommes aujourd'hui. Le candidat Macron annonce très sereinement peu de temps avant le scrutin 2022 la retraite à 65 ans. Comment faut-il interpréter cette annonce ? Comme de la provocation, notamment à l'encontre des partenaires sociaux, des parlemen-

taires et aussi et surtout des citoyens... Nous ne pourrions pas en rester là. Outre la mobilisation qui ne fait aucun doute, il nous faut des engagements fermes pour que cette réforme embarque un maximum de nos revendications : pénibilité, carrière hachées, droits familiaux, gouvernance, etc... L'autre exemple à retenir est celui des conséquences des ordonnances sur le droit du travail avec notamment la disparition de nos CHSCT et des instances traditionnelles des représentants des personnels qui ont affaibli le dialogue social dans les entreprises. Cette fusion des anciens mandats en un seul avec l'absence très souvent de la reconnaissance des parcours militants rend plus que compliqué la détection de nouveaux adhérents à devenir des militants actifs dans nos entreprises. J'aurai pu aussi prendre la réforme de l'assurance chômage que nous avons, nous CFDT, combattu de toute nos forces.

Agir avant les législatives. La fédération PSTE, comme la CFDT en général, s'inscrit donc dans l'action et les revendications que nous devons

porter devant nos instances politiques avant le vote qui déterminera la tendance politique parlementaire majoritaire dans le pays. La crise du pouvoir d'achat qui a été centrale pendant la campagne présidentielle, accentuée par les effets de la guerre en Ukraine, reste la préoccupation majeure des citoyens. En écho face à ce constat la fédération PSTE revendique deux axes sur lesquels le président Emmanuel Macron doit s'engager bien au-delà de son programme et de ses actions du premier quinquennat. Le premier concerne les services publics en général (santé, éducation, social) et les secteurs professionnels que notre fédération représente : Insertion, Chômage, Formation, ministère du travail et bien entendu la sécurité sociale. Je m'appuie sur nos propositions de la consultation du CESE sur les métiers de la cohésion sociale. Il faut remettre la relation au bénéficiaire au cœur des métiers. Nos services publics souffrent beaucoup trop des exigences de profit et rentabilité de la main d'œuvre

au détriment d'un service de qualité rendu. A ce stade, on sait bien que la bataille avec les pouvoirs publics sera difficile, surtout quand on voit ce qu'il s'est passé pour la MSA, mais nous sommes prêts à épauler autant que possible la confédération sur ce sujet. Un travail de fond a déjà commencé en étroite coopération et nous souhaitons que cela se poursuive. Or le chemin proposé par M. Emmanuel Macron semble être à l'opposé de nos revendications. Notre fédération, souhaite éclairer son propos par un exemple concret cher bien au-delà de notre assemblée : le Contrat d'Engagement Jeunes, le CEJ. Outre la philosophie d'aider les jeunes qu'on ne remet pas en question il y a beaucoup à dire sur la mise en œuvre. Nous sommes inquiets pour le réseau des Missions locales. A la différence de Pôle emploi qui gère aussi le CEJ et qui paie les aides ce sont les ASP (Agences de service de paiement) dont on connaît la rigueur qui sont l'organisme payeur pour les Missions locales. Attention donc à ne pas créer une concurrence

malsaine et surtout deux traitements différents pour les jeunes. Notre fédération travaille activement entre nos deux secteurs Emploi et Missions locales pour tenter de gommer ces différences. La CFDT n'est pas corporatiste. Elle a toujours su faire passer l'intérêt général et notamment l'intérêt des usagers avant tout autre chose. Cependant nous devons donc démontrer que c'est bien dans l'intérêt des usagers qu'il faut renforcer les effectifs en particulier dans les branches famille et maladie. La fédération PSTE a d'ailleurs mené une enquête auprès des CPAM qui permet d'illustrer très concrètement les difficultés rencontrées. Alors oui les logiques économiques et budgétaires sont au rendez-vous. N'oublions pas le projet CAP 2022 qui mettait en exergue la réduction drastique des fonctionnaires et des agents des services publics. Mais la réduction des effectifs avec la mise en place du tout numérique a conduit à la déshumanisation de nos services. Mettons en avant le professionnalisme de nos métiers ; c'est



PHOTO DR



PHOTO DR

bien pour cela qu'on veut remettre de l'humain au cœur de nos métiers. Pour le deuxième axe, il s'agit du pouvoir d'achat. Ce ne sera pas une surprise de vous annoncer nos échecs partagés dans quasi tous nos secteurs professionnels. Malgré les actions menées par la CFDT, soyons réalistes, le compte n'y est pas. L'inflation ne touche pas que les bas niveaux de salaire. Alors oui, il faut s'exprimer haut et fort pour traduire les mots du président au soir de son élection : « ce vote m'oblige ». Nous avons beaucoup apprécié les demandes claires de notre secrétaire général Laurent Berger dans sa tribune du Monde fin avril. La promesse et l'annonce rapide de la tenue d'une conférence sociale serait un minimum de preuve d'ouverture de la part du président avant les législatives. Cela pourrait peut-être effacer la provoca-

tion volontaire de Bruno Lemaire de faire usage du 49 § 3 au sujet de la réforme des retraites.

Faire fonctionner la démocratie sociale. Nous en avons assez de cette gouvernance verticale. Nous avons les outils institutionnels pour faire fonctionner cette démocratie sociale que nous appelons de nos vœux. Cependant force aussi est de reconnaître le poids de plus en plus faible de la représentation syndicale. Cela n'arrange rien dans ce monde néolibéral qui s'accommode bien de notre faiblesse collective. Nous savons combien il sera difficile mais sûrement souhaitable de trouver des actions communes intersyndicales sur les retraites ! Vous l'aurez compris, nos revendications et parfois exigences sont fortes, mais elles sont le reflet de la situation sociale et politique que nous vivons à la sortie de ce premier quinquennat

d'Emmanuel Macron avec les circonstances qu'on n'oublie pas (Covid, Ukraine). J'emprunte même les mots de la conclusion de Laurent Berger dans sa tribune du Monde : comme ton appel, notre déclaration est ferme mais constructive. La fédération PSTE soutient pleinement la pétition CFDT sur nos quinze revendications dont la plupart ont été évoquées dans notre déclaration. Cette très bonne initiative doit être relayée par le plus grand nombre de notre réseau militant et faire l'objet d'une publicité appuyée pour remplir notre objectif. Notre congrès confédéral, lui-même placé entre les deux tours des élections législatives se devra d'afficher, à travers nos débats, les revendications fortes et attendues des adhérents du premier syndicat en France : la CFDT. ■

Le 100% santé aides auditives : des soins pour tous, 100% pris en charge

Les français renoncent trop souvent à des soins pour des raisons financières. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les assurés peuvent bénéficier de l'offre audiologie 100% prise en charge par la Sécurité sociale et les complémentaires santé.

100% Audiologie

- Des audioprothèses discrètes
- Des audioprothèses de qualité
- Suivi et contrôle régulier par l'audioprothésiste

Obligation pour les professionnels de santé de proposer des devis pour des équipements sans reste à charge.

Une condition : être équipé d'un contrat de complémentaire santé responsable.

Aucune contrainte !
Votre contrat de complémentaire santé vous permet d'accéder à des offres avec reste à charge.

Pour plus d'informations :



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain